

des États membres ont admis que l'arbitrage était nécessaire pour aplanir les différends entre les États, un petit nombre seulement, dont l'Union soviétique étaient disposés à souscrire à une disposition du projet de convention prévoyant que l'obligation de se soumettre à l'arbitrage, une fois contractée, ne pourrait pas être dénoncée. La discussion sur cette question, comme le reste des délibérations de la Sixième Commission, a été exempte de controverse politique.

### Conclusion

Malgré le désappointement causé par la rapide disparition de l'esprit de Genève, la plupart des délégations semblaient satisfaites à la fin de la session de ce que l'Assemblée générale eût à son crédit quelques réalisations d'une grande importance et que la position de l'ONU s'en trouvât renforcée. Le danger d'un cataclysme thermonucléaire, dont le recul avait nettement commencé à se dessiner avant la neuvième session, a continué de s'éloigner durant la dixième en dépit de quelques piétinements et de quelques hésitations. L'Assemblée générale a pu se féliciter de l'admission de seize nouveaux membres, de l'approbation unanime des résolutions relatives aux applications pacifiques de l'énergie atomique et aux effets des radiations nucléaires, du calme relatif qui a accompagné la discussion et le règlement provisoire des questions coloniales. A tout prendre, la dixième session a donné une preuve encourageante de l'aptitude de l'ONU à progresser vers la réalisation des desseins auxquels elle s'est vouée, en bornant ses objectifs immédiats aux domaines offrant de sérieuses possibilités d'accord.

Les

Sous la  
Cabine  
compte

Le sec

en Inc  
travail  
porter  
nombre  
Défen  
fonctio  
coup a  
arrivés  
person  
mission  
leur in  
était v

Ar  
y ont d  
groupé  
le Gou  
y a-t  
de la C

Aspect

En  
des tro  
travail  
la Con  
teutefe  
de pay  
Genèv  
pas lie  
au sein

C  
bord f  
heures  
haban  
concou